



Commissariat aux
conflits d'intérêts et
à l'éthique

Office of the
Conflict of Interest and
Ethics Commissioner

États financiers

2023

31 mars 2023



Table des matières

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers	1
Rapport indépendant des auditeurs	2
État de la situation financière	4
État des résultats et de la situation financière nette du Commissariat.....	5
État de la variation de la dette nette du Commissariat	6
État des flux de trésorerie.....	7
Notes complémentaires aux états financiers	8
1. Autorisations et objectifs	8
2. Sommaire des principales conventions comptables.....	9
3. Autorisations parlementaires	12
4. Crédoiteurs et charges à payer	13
5. Avantages sociaux futurs	14
6. Débiteurs et avances.....	16
7. Gestion du risque	16
8. Immobilisations corporelles.....	17
9. Opérations entre apparentés.....	18
10. Information sectorielle	20
11. Renseignements comparatifs	21

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2023 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique (le Commissariat). Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du Commissariat. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des *Comptes publics du Canada* et figurant dans les rapports annuels du commissaire concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les employés du Commissariat sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et apporter les ajustements nécessaires.

À la demande de la direction, ces états financiers ont été audités par Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., qui a émis une opinion sur la présentation fidèle des états financiers du Commissariat sans donner d'opinion de l'auditeur au sujet de l'évaluation annuelle de l'efficacité des CIRF du Commissariat en matière de rapports financiers.



Martine Richard
Avocate générale principale
Ottawa, Canada
Le 28 juillet 2023



Sandy Tremblay
Dirigeante principale des finances
Ottawa, Canada
Le 28 juillet 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Au **Comité de haute direction**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique** ["CCIE"], qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et l'état des résultats et de la situation financière nette, de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du CCIE au 31 mars 2023, ainsi que sa performance financière, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du CCIE conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel en date de juin 2023, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états. La responsabilité des autres informations incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du CCIE à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le CCIE ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du CCIE.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux les normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du CCIE;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du CCIE à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le CCIE à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Ottawa, Canada
Le 28 juillet 2023

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés



État de la situation financière

au 31 mars

<i>(en dollars)</i>	2023	2022
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (<i>note 4</i>)	387 941	497 457
Indemnités de vacances et de congés compensatoires	325 346	310 629
Avantages sociaux futurs (<i>notes 5(b) et 5(c)</i>)	456 286	432 639
<i>Total des passifs nets</i>	1 169 573	1 240 725
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	331 713	447 967
Débiteurs et avances (<i>note 6</i>)	56 228	49 490
<i>Total des actifs financiers</i>	387 941	497 457
Dette nette du Commissariat	781 632	743 268
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	27 075	26 250
Immobilisations corporelles (<i>note 8</i>)	680 270	463 019
<i>Total des actifs non financiers</i>	707 345	489 269
Situation financière nette du Commissariat	74 287	253 999

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Martine Richard
Avocate générale principale
Ottawa, Canada
Le 28 juillet 2023



Sandy Tremblay
Dirigeante principale des finances
Ottawa, Canada
Le 28 juillet 2023

État des résultats et de la situation financière nette du Commissariat pour l'exercice terminé le 31 mars

<i>(en dollars)</i>	2023 Résultats prévus	2023	2022
Charges			
Application de la Loi et du Code	6 554 394	5 849 914	5 630 233
Services internes	2 857 181	2 680 248	2 723 454
<i>Total des charges</i>	9 411 575	8 530 162	8 353 687
Revenus			
Application de la Loi et du Code	-	1 700	4 550
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	(1 700)	(4 550)
<i>Total des revenus</i>	-	-	-
Coût de fonctionnement net	9 411 575	8 530 162	8 353 687
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	-	7 693 137	7 188 503
Variations des montants à recevoir du Trésor	-	(116 254)	148 892
Services fournis gratuitement par d'autres ministères <i>(note 9(a))</i>	-	1 132 991	1 141 112
<i>Total du financement du gouvernement et les transferts</i>	-	8 709 874	8 478 507
Coût de fonctionnement net (surplus) après le financement du gouvernement et les transferts	-	(179 712)	(124,820)
Situation financière nette du Commissariat – début de l'exercice	-	253 999	378 819
Situation financière nette du Commissariat – fin de l'exercice	-	74 287	253 999

Information sectorielle (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la variation de la dette nette du Commissariat pour l'exercice terminé le 31 mars

<i>(en dollars)</i>	2023	2022
Coût de fonctionnement net (surplus) après le financement du gouvernement et les transferts	(179 712)	(124 820)
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	374 323	276 083
Amortissement des immobilisations corporelles et ajustements	(157 072)	(128 131)
<i>Total de la variation due aux immobilisations corporelles</i>	217 251	147 952
Variation due aux charges payées d'avance	825	(4 368)
Augmentation nette de la dette nette du Commissariat	38 364	18 764
Dette nette du Commissariat – début de l'exercice	743 268	724 504
Dette nette du Commissariat – fin de l'exercice	781 632	743 268

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars

<i>(en dollars)</i>	2023	2022
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net (surplus) avant le financement du gouvernement et les transferts	8 530 162	8 353 687
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles et ajustements	(157 072)	(128 131)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères <i>(note 9(a))</i>	(1 132 991)	(1 141 112)
	7 240 099	7 084 444
Variations de l'état de la situation financière :		
Augmentation des débiteurs et avances	6 738	2 562
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	825	(4 368)
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	109 516	(151 454)
Augmentation des indemnités de vacances et des congés compensatoires	(14 717)	(6 348)
Augmentation des avantages sociaux futurs	(23 647)	(12 416)
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	7 318 814	6 912 420
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	374 323	276 083
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	374 323	276 083
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	7 693 137	7 188 503

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Autorisations et objectifs

Ces états financiers présentent l'information financière relative à toutes les opérations contrôlées par le Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique (le Commissariat).

Le Commissariat a commencé ses opérations le 9 juillet 2007 avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur les conflits d'intérêts*. Il remplace le Commissariat à l'éthique et s'est vu accorder un mandat élargi.

Le Commissariat a pour objectif d'accroître la confiance du public envers le gouvernement et les institutions parlementaires, et de montrer aux Canadiens que les personnes nommées ou élues à des postes officiels sont tenues de respecter des normes qui font passer l'intérêt public avant leurs intérêts personnels. Le rôle du Commissariat est d'appliquer la *Loi sur les conflits d'intérêts* (la Loi) et le *Code régissant les conflits d'intérêts des députés* (le Code). La ou le commissaire donne des conseils confidentiels aux titulaires de charge publique et aux députés sur l'observation de la Loi et du Code respectivement. Son mandat comprend également de fournir des avis confidentiels au premier ministre sur les questions de conflits d'intérêts et d'éthique. La ou le commissaire mène des études ou des enquêtes lorsqu'il y a un motif de croire qu'il y a eu contravention à la Loi ou au Code. Le Commissariat reçoit et garde en dossier des rapports confidentiels sur des actifs, des passifs et des activités et maintient un registre public des renseignements devant être publiquement déclarés.

Les affaires du Commissariat se définissent sous deux activités :

Application de la *Loi sur les conflits d'intérêts* et du *Code régissant les conflits d'intérêts des députés* : Cela englobe toutes les activités du Commissariat décrites ci-dessus.

Services internes : Cette activité soutient les affaires du Commissariat par l'entremise de services et de ressources en gestion interne.

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement du Canada (le gouvernement) énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires – Le Commissariat est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au Commissariat ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Commissariat ainsi que dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette du Commissariat et dans l'information sectorielle (note 10), sont basés sur les montants inclus dans le Budget principal des dépenses du Commissariat et ont été rajustés dans le but d'y inclure l'amortissement des immobilisations corporelles, les charges d'installations ainsi que les charges liées aux régimes de soins de santé et de soins dentaires qui ne sont pas inclus dans le Budget principal. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette du Commissariat ni dans l'État de la variation de la dette nette du Commissariat puisque les montants n'ont pas été établis pour ces éléments budgétaires.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement – Le Commissariat fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Commissariat est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le Commissariat sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Montant à recevoir du Trésor – Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du Commissariat et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le Commissariat a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(d) Revenus – Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs du Commissariat. Bien que l'on s'attende à ce que la ou le commissaire maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus du Commissariat.

(e) Charges – les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- i. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont comptabilisées au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- ii. Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(f) Avantages sociaux futurs

- i. Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multi-employeurs administrés par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Commissariat au régime sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Commissariat découlant du régime. La responsabilité du Commissariat relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents et les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.
- ii. Indemnités de départ : Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé selon les informations provenant du passif réel restant pour les indemnités de départ du Commissariat dans son ensemble.
- iii. Congés de maladie : Les employés peuvent accumuler des congés de maladie jusqu'à la fin de leur période de service. Les congés de maladie inutilisés ne sont pas monnayables au moment de la retraite ou de la cessation d'emploi et ne peuvent pas être utilisés à titre de vacances. Ce sont des avantages sociaux cumulatifs non acquis. Les soldes de congés de maladie qui peuvent être utilisés au cours d'une année donnée en plus de l'allocation annuelle sont comptabilisés à titre passif. Le coût des congés de maladie ainsi que la valeur actualisée de l'obligation sont établis selon une évaluation actuarielle. Les gains et les pertes sont amortis sur la durée moyenne de la période de service restante des employés actifs.

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(g) Instruments financiers – Un contrat qui crée un instrument financier engendre, lors de sa conclusion, des droits ou obligations d'obtenir ou de fournir des avantages économiques. Les actifs financiers et les passifs financiers rendent compte de ces droits et obligations dans les états financiers. Le Commissariat comptabilise un instrument financier lorsqu'il devient parti à un contrat qui fait intervenir des instruments financiers. Les instruments financiers comprennent les comptes à recevoir, ainsi que les comptes créditeurs et les charges à payer. Tous les actifs et passifs financiers sont comptabilisés au coût. Tous les coûts des opérations associés sont ajoutés à la valeur comptable lors de la comptabilisation initiale.

(h) Débiteurs et avances – Les débiteurs et avances sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Des provisions sont établies pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(i) Opérations en devises – Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur en date de fin d'exercice.

(j) Immobilisations corporelles – Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives sont comptabilisées à leur coût d'achat.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

<u>Catégorie d'immobilisations</u>	<u>Période d'amortissement</u>
Matériel et outillage	10 ans
Autre matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciel informatique	3 ans
Améliorations locatives	reste de la durée du bail

(k) Incertitude relative à la mesure – La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

Le Commissariat reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Commissariat et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du Commissariat pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

<i>(en dollars)</i>	2023	2022
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	8 530 162	8 353 687
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(1 132 991)	(1 141 112)
Amortissement des immobilisations corporelles et ajustements	(157 072)	(128 131)
Indemnités de vacances et de congés compensatoires	(14 717)	(6 348)
Utilisation de charges payées d'avance	(26 250)	(30 618)
Avantages sociaux futurs	(23 647)	(12 416)
Remboursement de charges des exercices antérieurs	3 647	809
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	(1 351 030)	(1 317 816)
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	374 323	276 083
Charges payées d'avance	27 075	26 250
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations	401 398	302 333
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	7 580 530	7 338 204

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires (suite)

(b) Autorisations fournies et utilisées

<i>(en dollars)</i>	2023	2022
Autorisations fournies :		
Crédit 15 – Dépenses de fonctionnement	7 276 995	6 852 883
Montants législatifs	811 598	770 535
Moins :		
Périmés : Fonctionnement	(508 063)	(285 214)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	7 580 530	7 338 204

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer du Commissariat:

<i>(en dollars)</i>	2023	2022
Crédoiteurs – autres ministères et organismes du gouvernement	1 990	128 194
Crédoiteurs – parties externes	23 714	22 907
Total des crédoiteurs	25 704	151 101
Charges à payer	362 237	346 356
Total des crédoiteurs et des charges à payer	387 941	497 457

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés du Commissariat participent au Régime de retraite de la fonction publique (le régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que le Commissariat versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de la modification de la Loi sur la pension de la fonction publique à la suite de la mise en œuvre de provisions liées au Plan d'action économique du Canada de 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants du régime au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le régime à partir du 1er janvier 2013. Chaque groupe a un taux de cotisation distinct.

En 2022-2023, les charges s'élèvent à 530 217 \$ (520 573 \$ en 2021-2022). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,02 fois (1,01 fois pour 2021-2022) les cotisations des employés et, pour les membres du groupe 2, à environ 1,00 fois (1,00 fois en 2021-2022) les cotisations des employés.

La responsabilité du Commissariat relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

(b) Indemnités de départ

Le Commissariat verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures. Au 31 mars, les indemnités de départ totalisaient :

<i>(en dollars)</i>	2023	2022
Obligation au titre des prestations constituées – début de l'exercice	86 597	83 485
Charge pour l'exercice	6 086	3 112
Prestations versées pendant l'exercice	-	-
Obligation au titre des prestations constituées – fin de l'exercice	92 683	86 597

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Avantages sociaux futurs (suite)

À la suite des changements apportés aux conditions d'emploi de tous les employés du Commissariat, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ.

(c) Congés de maladie

Le Commissariat alloue à ses employés admissibles un jour et un quart de congés de maladie par mois civil. Les congés de maladie ne peuvent être utilisés qu'en absences rémunérés au taux de rémunération régulier de l'employé lorsque ce dernier n'est pas apte à effectuer ses tâches en raison de maladie ou de blessure. Les congés de maladie inutilisés sont accumulés tout au long de la période de service de l'employé et ne sont pas monnayables lorsque la période de service de l'employé prend fin. Voici de l'information sur les congés de maladie au 31 mars :

<i>(en dollars)</i>	2023	2022
Obligation au titre des congés de maladie des employés – début de l'exercice	346 042	336 738
Charge pour l'exercice		
Coût actuel du service	33 219	32 980
Coûts des intérêts	7 786	5 036
Amortissement du gain (perte) actuariel	2 913	(2 935)
Prestations versées pendant l'exercice	(26 357)	(25 777)
Obligation au titre des congés de maladie des employés – fin de l'exercice	363 603	346 042

À la fin de l'exercice 2023, une évaluation actuarielle de l'obligation liée aux congés de maladie des employés du Commissariat a été effectuée selon la méthode de prévision des avantages sociaux proportionnelle aux services. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour la mesure de l'obligation liée aux congés de maladie des employés sont les suivantes :

	2023	2022
Taux d'actualisation	2,90%	2,40 %
Taux annuel de l'augmentation économique salariale :		
2023	4,0 %	4,0 %
2024 et années suivantes	2,0 %	2,0 %
Durée moyenne de la période de service restante des employés actifs	14,4 années	13,4 années

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances du Commissariat :

<i>(en dollars)</i>	2023	2022
Débiteurs – autres ministères et organismes du gouvernement	56 076	49 305
Débiteurs – fournisseurs externes	152	185
Avances aux employés	-	-
Débiteurs et avances nets	56 228	49 490

7. Gestion du risque

Le Commissariat est exposé aux risques suivants en raison de son utilisation d'instruments financiers : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité.

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, entraînant une perte financière. L'exposition maximale du Commissariat au risque de crédit au 31 mars 2022 et au 31 mars 2023 correspond à la valeur comptable de ses actifs financiers.

Le Commissariat a déterminé qu'il n'y a pas de concentration importante de risque de crédit lié aux débiteurs de parties externes.

(b) Risque lié au marché

Il s'agit du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque lié au marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

Étant donné la nature des instruments financiers du Commissariat, le Commissariat a déterminé qu'il n'y a pas de risque significatif lié aux marchés.

(c) Risque de liquidité

Il s'agit du risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

Comme le financement des passifs financiers du Commissariat provient du Trésor public, son exposition au risque de liquidité est totalement atténuée.

Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

8. Immobilisations corporelles

(en dollars)

	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette		
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénation et radiations	Transferts d'actifs en développement	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénation et radiation	Solde de clôture	2023	2022
Matériel et outillage	26 330	-	-	-	26 330	(15 310)	(1 836)	(9 184)	(26 330)		11 020
Autre matériel	624 820	-	-	-	624 820	(624 820)	-	-	(624 820)	-	-
Matériel informatique	179 784	-	-	-	179 784	(144 080)	(7 625)	(23 282)	(174 987)	4 797	35 704
Logiciels informatiques	949 556	-	-	-	949 556	(758 771)	(115 145)	-	(873 916)	75 640	190 785
Améliorations locatives	120 523	-	-	-	120 523	(120 523)	-	-	(120 523)	-	-
Actifs en développement	225 510	374 323	-	-	599 833	-	-	-	-	599 833	225 510
	2 126 523	374 323	-	-	2 500 846	(1 663 504)	(124 606)	(32 466)	(1 820 576)	680 270	463 019

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

9. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le Commissariat est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement. Le Commissariat conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, le Commissariat a conclu une entente avec la Chambre des communes concernant la prestation de services relatifs aux technologies de l'information et à la sécurité et avec Services publics et Approvisionnement Canada concernant la prestation de services relatifs à la rémunération. En outre, au cours de l'exercice, le Commissariat a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous dans la section (a).

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le Commissariat a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux installations ainsi qu'aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Commissariat :

<i>(en dollars)</i>	2023	2022
Installations	692 965	690 576
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins santé et de soins dentaires	440 026	450 536
Total	1 132 991	1 141 112

Le coût des installations comprends les impôts et les taxes ainsi que les frais de fonctionnement et d'entretien. Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacite de la prestation des programmes aupres du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministere fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye, d'émission des chèques et de traduction offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) ainsi que les services reliés à la maintenance, aux cartes d'identité, au transport et au courrier offerts par la Chambre des communes, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Commissariat.

Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

9. Opérations entre apparentés (suite)

(b) Autres transactions entre apparentés :

<i>(en dollars)</i>	2023	2022
Débiteurs – autres ministères et organismes du gouvernement	56 076	49 305
Créditeurs – autres ministères et organismes du gouvernement	1 990	128 194
Charges – autres ministères et organismes du gouvernement	1 316 473	1 448 635

Les charges inscrites à la section 9(b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section 9(a).

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

10. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture des activités de programme du Commissariat. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés par les principales activités de programme, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque secteur pour la période :

				2023	2022
	Résultats prévus	Application de la Loi et du Code	Services internes	Total	Total
<i>(en dollars)</i>					
Charges					
Salaires et avantages sociaux	7 090 208	4 818 958	1 893 059	6 712 017	6 526 033
Services professionnels et spécialisés	1 143 532	163 970	422 735	586 705	744 969
Installations	693 000	493 072	199 893	692 965	690 576
Amortissement des immobilisations corporelles et ajustements	125 000	111 762	45 310	157 072	128 131
Location	49 120	266	46 750	47 016	38 415
Réparations et entretien	2 500	-	-	-	820
Fournitures et approvisionnement	137 250	110 213	34 127	144 340	95 860
Communications, information, voyages et réinstallations	170 965	151 673	38 374	190 047	128 883
Charges totales	9 411 575	5 849 914	2 680 248	8 530 162	8 353 687
Revenus					
Pénalités administratives	-	1 700	-	1 700	4 550
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	(1 700)	-	(1 700)	(4 550)
Revenus totaux	-	-	-	-	-
Coût net des activités poursuivies	9 411 575	5 849 914	2 680 248	8 530 162	8 353 687

10. Information sectorielle (suite)

Rapprochement des résultats prévus et des autorisations fournies :

<i>(en dollars)</i>	2023
Résultats prévus	9 411 575
Moins :	
Ajustement aux montants législatifs	54 446
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins santé et de soins dentaires	450 536
Installations	693 000
Amortissement des immobilisations corporelles et ajustements	125 000
Autorisations fournies	8 088 593

11. Renseignements comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours. Pour préciser, les charges de location inscrites à la section 10 ont été reclassées.